

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 317

Artikel: De nouvelles voies pour la démocratie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De nouvelles voies pour la démocratie

Lors du dernier congrès du Parti socialiste suisse à Zurich, le conseiller fédéral Ritschard a prononcé un discours, largement repris par la presse syndicale et socialiste. Un discours qui, paraît-il, a fait grande impression. Son thème : en Suisse le gouvernement c'est le peuple, et s'il y a une crise gouvernementale c'est celle du peuple qui s'abstient de plus en plus d'exercer ses droits et qui refuse systématiquement, comme ces derniers mois, les projets qui lui sont soumis. Il faut donc inciter le peuple à gouverner. Voilà le travail des socialistes : éduquer, expliquer, faire des propositions concrètes, réalisables; dans cette perspective notre participation au gouvernement est utile, car les socialistes peuvent y défendre en permanence leur point de vue.

Cet exposé est révélateur de la faiblesse des analyses du mouvement socialiste en Suisse; il montre bien jusqu'à quel point le discours justificatif sur nos institutions, celui des manuels d'instruction civique et des homélies du 1er août, a intoxiqué la gauche.

En dernier ressort le peuple gouverne; le gouvernement n'est qu'un exécutant. L'opposition entre le pouvoir des citoyens et la faiblesse du Conseil fédéral est séduisante; que l'exécutif en Suisse soit démuné de moyens, comparé à d'autres gouvernements, ce n'est pas nous qui le nierons. Mais malheureusement le principe des vases communicants ne joue pas; la faiblesse gouvernementale ne fait pas la force du peuple; la partie comporte encore d'autres joueurs, souvent anonymes ou peu connus des citoyens, qui savent utiliser à leur profit la faiblesse et l'abstention de l'Etat; ceux-là mêmes qui proclament sur tous les tons la souveraineté du peuple : représentants des groupes d'intérêt, de l'industrie et des banques, qui savent aussi peser de tout leur poids dans les décisions publiques.

On parle souvent à propos de la Suisse, de démocratie de concordance : toutes les tendances politiques importantes, tous les intérêts organisés participent aux décisions qui seraient le résultat d'un compromis; socialistes au gouvernement, syndicats ouvriers élevés au rang de « partenaires sociaux »; cet état de chose peut faire illusion, mais le pouvoir n'en est pas pour autant partagé. Au contraire, la gauche poli-

tique et syndicale s'essouffle à remplir ces rôles qui lui sont si généreusement octroyés; bien plus, elle est par-là même limitée dans son action, parce qu'en échange de ces rôles on attend d'elle des comportements précis et tolérables.

Activités politiques à foison

Démission du peuple ? Le rejet de plusieurs projets ces derniers mois (assurance-maladie, finances fédérales, article conjoncturel) a agité les autorités; dans son rapport sur la législature 1971-1975 le Conseil fédéral parle d'un fossé entre le peuple et le gouvernement. Et pourtant l'activité politique n'a jamais été aussi foisonnante qu'actuellement; seize initiatives populaires sont pendantes, la récolte des signatures est en cours pour vingt-cinq autres; les pétitions à tous les niveaux ne se comptent plus; groupes d'habitants, de quartiers, associations de parents se créent. Toutes ces actions montrent que, pour une partie de la population au moins, les voies d'accès institutionnelles sont insuffisantes et même qu'elles ont perdu de leur crédibilité; partis et organisations profession-

Réforme de l'école vaudoise: qui soutient vraiment le Conseil d'Etat ?

Il faut revenir sur le vote imminent du Grand Conseil vaudois sur la réforme scolaire, tant l'enjeu suscite de prises de position et de débats de fond.

Rappelons donc brièvement que le projet de réorganisation de la quatrième année a suscité, dès qu'il a été connu, de nombreuses critiques : transformant la quatrième en une année primaire, le Conseil d'Etat renvoie à une date non précisée

(1985 ?) l'introduction d'une première étape de la réforme; il renonce à faire bénéficier tous les enfants de quatrième et cinquième années des résultats positifs des expériences de Rolle et Vevey; enfin, bien loin d'améliorer le système de sélection, il détruit le cycle d'orientation créé lors de la dernière réforme, en 1956. (Cf. DP 312 et 316).

A quelques jours du débat qui va s'ouvrir au Grand Conseil, la liste de ceux qui s'opposent au projet de loi est impressionnante.

Dans les milieux scolaires, tout d'abord, le refus est catégorique de la part des directeurs de collèges (qui préconisent trois années primaires, sui-

vies de deux années d'orientation généralisée — où maîtres primaires et secondaires enseigneraient conjointement — puis quatre années terminales), des membres de la Société vaudoise des maîtres secondaires (qui, lors de leur dernière assemblée générale extraordinaire, se sont prononcés à la presque unanimité contre le projet de loi, et qui, profondément divisés, souhaitent un réexamen de tout le problème), le Mouvement pour une réforme de l'école vaudoise (qui demande l'introduction, dès 1977, d'une première étape de la réforme par la création d'un cycle d'observation généralisé de deux ans, avec utilisation des innovations expérimentées dans les zones pilotes).

nelles sont des organes trop lourds, trop complexes pour répondre adéquatement aux demandes concrètes, aux problèmes qui touchent les individus dans leur vie quotidienne; occuper un immeuble voué à la démolition, faire la grève des augmentations de loyers donnent des résultats souvent plus palpables qu'une intervention au Grand Conseil.

Ce qui a changé

Nos institutions ont été pensées pour un Etat qui ne devait agir que dans des domaines précis et limités; où les clivages politiques étaient nets et où les citoyens se reconnaissaient exclusivement dans les grandes formations politiques. Tel n'est plus le cas. Aujourd'hui beaucoup plus nombreuses sont les demandes adressées à l'Etat; les partis et les organisations, parce qu'ils veulent satisfaire de larges milieux, sont souvent paralysés face à des revendications précises; les préférences partisans, même si elles restent stables lors des élections, ne signifient pas que les partis sont capables de rassembler les différentes catégories de la population.

Pour une nouvelle participation

Pour la gauche cela signifie que le terrain électoral ne doit plus être le cadre de lutte privilégié. Elle doit proposer de nouvelles formes de participation des citoyens aux décisions; elle doit surtout relayer, appuyer et susciter des formes d'action qui répondent aux préoccupations des habitants de ce pays. L'occupation de Kaiseraugst a trouvé un écho important même si elle a provoqué une violente réaction verbale de la part de l'establishment. La plupart des juristes distingués sont venus au secours de l'Etat de droit: où va-t-on si les gens décident de prendre en mains leur avenir?

Un engagement délibéré de la gauche dans ces nouveaux moyens d'expression qui émergent, peut rendre crédible son programme et, par là, renforcer ses effectifs parlementaires. Le discours de Ritschard ne montre pas le chemin, parce qu'il juge le « désintérêt » populaire d'un point de vue moral, alors qu'il s'agit d'un problème politique; le désintérêt pour les règles du jeu traditionnelles se double d'un intérêt croissant pour de nouvelles formes d'expression politique.

La position de la Société pédagogique vaudoise, elle, est moins claire. Si les instituteurs ont rappelé, lors de leur dernier Congrès extraordinaire, les principes auxquels ils restaient attachés: six années de classes communes, généralisation rapide et continue de la réforme, en revanche, ils ne se sont pas prononcés sur les moyens préconisés pour atteindre ce but. Le Comité de la SPV entend ne pas prendre position pour ou contre le projet de loi, tout en demandant à ses membres « de faire le maximum afin d'assurer la réalisation des thèses qu'ils ont adoptées ». Le comité « fait confiance aux députés pour refuser que l'on généralise la réforme dans les trois dernières années

avant que les expériences de Rolle et de Vevey ne soient plus avancées, mais pour l'accepter en quatrième, cinquième et sixième années, la période des essais étant sur bien des points, celui des structures entre autres, achevée depuis longtemps dans d'autres cantons romands, tels Genève et Valais ».

Alors, pour ou contre le projet de loi? Plutôt contre, semble-t-il, parce que la mesure est jugée trop timide, et sur le chapitre du « recul de l'âge d'entrée à l'école », « deux ans au plus tôt sont préférables à deux fois un an ».

Aucune ambiguïté du côté de l'Association des parents d'élèves, qui vient de réaffirmer sa posi-

tion à l'issue d'une assemblée extraordinaire des délégués, qui a voté à l'unanimité une résolution demandant que le projet de loi soit renvoyé au Conseil d'Etat et que, dès 1977, on retarde de deux ans au moins l'entrée dans le cycle secondaire, par la création d'un cycle d'observation généralisé ouvert à tous les enfants de quatrième et cinquième années, comprenant notamment les innovations positives des zones pilotes (généralisation des séances de concertation entre maîtres et des rencontres enseignants-parents, appréciation du travail des élèves par des méthodes moins schématiques que de simples moyennes arithmétiques, enseignement des branches d'éveil — histoire, géographie, sciences — par l'étude en groupes et sous forme de recherches personnelles, de sujets interdisciplinaires, effectifs des classes ne dépassant pas en principe vingt-cinq élèves).

Du côté des partis politiques, le PSV et le POP sont nettement opposés au projet de loi, alors que les libéraux semblent très divisés et le Parti radical parcouru de courants fort divergents, du moins si l'on en juge par les positions contradictoires affichées par deux députés de ce parti lors d'un récent débat organisé par le Parti radical lausannois. Quant aux autres groupes, il est encore difficile de connaître leur position.

Mais alors, qui soutient vraiment le projet du Conseil d'Etat? N'y aurait-il plus que les leaders de la Ligue vaudoise qui sont, dit-on, la source d'inspiration habituelle du nouveau chef du Département de l'instruction publique et des cultes? Devant cette levée de boucliers, le Conseil d'Etat va-t-il retirer son projet? Ou bien le rapport de minorité de la commission du Grand Conseil — qui demande l'instauration dès 1977 d'un cycle d'observation de deux ans, correspondant aux quatrième et cinquième années, et la réduction de la durée des collèges à quatre années — sera-t-il adopté?

L'intérêt des enfants, si souvent invoqué, est clair: il demande que soit rapidement introduite une première étape de la réforme.